2014

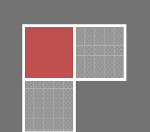
FSJES-UMI MEKNES

Fiscalité - Examens

Examen 2013-2014 | EG5

Cours assuré par M. Hassan KHALOUKI

Exercices disponible sur www.mafacdeco.tk
M@facdéco
12/11/2014



UNIVERSITE MOULAY ISMAIL 2013/2014

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUE
ECONONIIQUES ET SOCIALES MEKNES.

Filière : Sciences Economiques et Gestion
Module : comptabilité et fiscalité
Elément du module : Fiscalité de l'entreprise
Semestre : 5*/// *Contrôle : final
Durée : 1h30

Etude de cas :

Une société hôtelière est créée en 2003 au capital social de 2.000.000 totalement libéré. L'analyse des comptes de la société anonyme au titre de l'exercice 2010 a permis de relever un résultat comptable bénéficiaire de 154.000dh, ainsi que les éléments suivants :

❖ *Dans le bilan (en valeur d'origine HT)*

- Construction 450.000
- Installations 80.000
- Matériel acquis en 2008 25.000
- Mobilier de bureau 54.000

❖ *Dans les produits :*

- Vente du service hébergement HT 865.000
- Vente du service restauration HT 215.000
- Revenu foncier urbain brut 23.000
- Produit de cession de 5% du matériel 18.000
- Subvention d'exploitation en décembre 24.000

❖ *Dans les dépenses*

Rémunération de l'associé qui détient 13% du capital 110.000.

Rémunération brute du chef de service de chambre 220.000

Agencements des installations en novembre 42.000 TTC

Achat de matières et consommables 150.000 TTC (10% en novembre)

Intérêts du CCA créditeur de 540.000 au taux de 8,75%. (Taux autorisé 4,25%).

Taxe professionnelle : (montant à déterminer « 42486,00 » + 15% de majoration).

Redevance leasing pour un montant de 15.000 dhs TTC mensuellement, le contrat de 42 mois porte sur deux voitures de tourisme.

Achat d'un congélateur en décembre à 25.000 HT.

Provision pour investissement 70.000 (coût total du projet 720.400).

Don du Mobilier de bureau aux œuvres sociales.

❖ *Informations complémentaires:*

*La société est inscrite au rôle de la taxe professionnelle (B2) et à la TVA au régime optionnel à déclaration mensuelle.

*20% de la TVA collectée était en décembre.

*Les délais de paiement sont de 60j du fournisseur et 30j aux clients.

*Les reliquats des déficits de 2009 et 2005 sont respectivement de 164.700 et 83.520 (dont 34% d'amortissement).

Travail à faire

1/ Déterminer le montant de la taxe professionnelle.

2/ Etablir la déclaration TVA de décembre.

3/ Calculer l'IR du chef de service de chambre, divorcé avec deux enfants.

4/ Procéder à la liquidation de l'IS à payer.

1)- Calcul de la taxe professionnelle (Ex Patente)

2)-La déclaration TVA de décembre :

TVA collectée :
865 000 × 10% = 86 500
215 000 × 10% = 21 500
24 000 × 10% = 2 400

TVA collectée en décembre : 110 000 × 20% = **22 080**

TVA déductible :

- ☞ Agencements des installation en novembre :
  (on va considérer que la règle de décalage d'un mois n'était pas applicable en 2010)

150 000 – (150 000 × 10%) = 135 500 TTC

Donc 135 000/6 = 22 500

- ☞ Congélateur : 25 000 × 20% = 5 000

TVA déductible en décembre = 27 500

La régularisation sur le matériel cédé :

425 000 × 20% × (3/5) = 51 000 [2010+2011+2012] ; la durée de 5ans n'a pas été respectée.

TVA due du mois de Décembre :
22 080 - 27 500 + 51 000 = **45 580**

3)- IR /Salaire :

Rémunération Brut = SBG = SBI = 220 000

SNI = SBI - Déduction sur Salaire (Frais Professionnels, CNSS, CIMR, Assurance groupe, Intérêts/logement économique 'Dans la limite de 10% de SNI')

Déduction sur Salaire:

Frais Professionnelle : 20% (SBI-Avantages en nature et en argent)= 0,2 x 220 000 = 44 000 > **30 000**
CNSS = 4,29% x (SBI plafonné à 72 000) alors 72 000 < 220 000 à retenir **3088,8**

SNI =220 000 - (30 000 + 3088,8) = 186 911,2 dh

IR brut = SNI x taux - déduction

IR brut = 186 911,2 x 38% - 24 400

IR brut = 46 626, 26

IR net = IR brut - Déductions sur Impôt

<u>Déductions sur Impôt :</u>

- Charge de Famille (360 dans la limite de 6 premier) = 360 x 2 = 720 dhs

IR net = 46 626 ,26 - (720)

= **<u>45 906,26 dh</u>**

4)- Calcul de l'IS

Éléments	**Réintégrations**	**Déductions**
Résultat Net	154000	
<u>Produits :</u> - Chiffre d'Affaire (imposable) - Produits de cession (imposable) - Subvention d'exploitation		
<u>Charges:</u>		
- Salaire de l'associé (Non Déductible, il n'appartient pas au personnel de l'Entreprise)	110000	
- Rémunération brut du chef de chambre (Déductible, il assure une fonction au sein de l'Entreprise)		
- Agencement des installations (Non Déductible, c'est une Immobilisation) (on déduit seulement l'Amortissement = 42000 x 10% x 2/12=700)	42000	700
- Achat de matières Déductible en HT, la TVA à Réintégrer (150 000/6)	25000	
- Intérêts CCA (3ème condition n'est pas respectée) à Réintégrer la différence de taux [540 000 x (8,75% - 4,25%)]	24300	
- Taxe professionnelle (Déductible) sauf la majoration de 15% est à Réintégrer.	6373	
- Redevance leasing, déductible dans la limite de 60000 dh/voiture/an [(15000 x 12) – (60000 x 2)]	60000	
- Achat d'un congélateur, non déductible c'est une immobilisation à amortir [25000 x 10% x 1/12]	25000	208
- Provision pour investissement, déductible dans la limite de 20%RF et 30% du coût de projet.		
- Don du Mobilier de bureau aux œuvres sociales. Dans la limite de 2‰ du CA TTC (2428,8 dhs)	51571	
RF avant report déficitaire	**497336**	
Déficit 2005 (seul l'Amortissement est admis en déduction) Déficit 2009 (déductible en totalité) [83520 * 34%]	164700 28397	
Résultat Net Fiscal	**304239**	

IS = Résultat Fiscale x taux
IS = 304 239 x 17,5%
IS = 53 242 dhs

CM = (CA HT + Produits accessoires HT + Produits financiers à l'exclusion du Produit des Participations + Subventions et dons reçus)

CM = (865 000+215 000+24 000) x 0,5% = **5520 dhs**

IS à payer = 53 242 dhs